

ABONNEMENT

Saumur

Un an. . . . . 25 fr.  
Six mois. . . . . 13  
Trois mois. . . . . 7

Poste

Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS

A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 25 JUIN

LE MANIFESTE DES DOUZE  
ET M. LAGUERRE

Il nous semble intéressant de donner l'appréciation formulée par M. Laguerre — dont on connaît la situation dans le « Parti républicain national » — sur le manifeste des douze que nous avons publié hier.

M. Laguerre déclare : « que le bilan de la République opportuniste y est éloquemment dressé », et il ajoute :

« Tous les reproches formulés par la Droite contre le régime déshonorant et ruineux que subit le pays, nous les avons depuis longtemps énumérés nous-mêmes, et parce qu'aujourd'hui ce ne sont pas des voix républicaines qui s'élèvent, nous ne pouvons méconnaître qu'elles parlent le langage de la vérité. »

Mais si nous nous associons sans réserves à l'acte d'accusation que dresse le comité des douze, nous ne pouvons accepter sa conclusion.

« Electeurs, dit-il, quels que soient vos souvenirs et vos préférences, serviteurs de la Royauté et de l'Empire, républicains sincères qui cherchez dans la République un gouvernement honnête et libéral... »

De telle sorte qu'en conviant les honnêtes gens de tous les partis à donner un gouvernement à la France, les chefs de la Droite semblent dire que ce gouvernement ne peut être la République. »

En terminant, M. Laguerre dit que la République nationale peut, seule, faire la réconciliation des partis. Ce but ne peut être celui des députés royalistes signataires de ce manifeste.

Le manifeste des Droites apparaît au Figaro comme le triomphe de la politique lepoutriste.

L'Univers écrit :

« Royalistes variés et napoléoniens vont donc faire les nouvelles élections sur le terrain de l'union conservatrice, mais en s'alliant au boulangisme, qui certes n'est pas conservateur. »

Et le lendemain, que fera-t-on ? On essaiera de faire une République honnête, modérée et libérale, en s'abritant sous le mot de M. Thiers : « Gardons la République, c'est ce qui nous divise le moins. » Le mot n'a pas été vrai dans le passé ; nous doutons qu'il le soit davantage dans l'avenir. »

Le mot de la fin est donné par la France nouvelle :

« Nous croyons que les royalistes doivent plus que jamais affirmer leur principe et leurs espérances, afin de prouver que si démolir un régime détesté peut être le travail collectif du suffrage universel, il faudra que l'action conservatrice se concentre encore sur le terrain monarchique, si l'on ne veut pas — qu'on excuse la trivialité du mot — faire de la BOULLE POUR LES CHATS. »

LA LOI MILITAIRE

La commission de l'armée du Palais Bourbon a adopté l'ordre du jour suivant :

« La commission de l'armée persistant dans les sentiments qu'elle a exprimés lors de la discussion au sein de la commission mixte, décide d'entendre le gouvernement avant de prendre une décision définitive. »

Le budget de la guerre a fourni à M. René Brice l'occasion de démontrer à M. de Freycinet les errements de l'administration militaire dans les adjudications et le tort porté à notre agriculture française.

Les journaux républicains modérés attaquent très vivement M. de Freycinet qu'ils rendent responsable du « piteux avortement » de la loi militaire. Ils déclarent que le ministre de la guerre n'avait qu'un mot à dire pour décider la commission de l'armée de la Chambre à accepter le projet du Sénat.

Il conclut, en déclarant que M. de Freycinet « a peur des responsabilités » et « qu'il sacrifie beaucoup trop la réalité à l'apparence. »

Une grosse nouvelle qui agite nos politiciens et soulève d'ardentes colères dans les rangs avancés des gauches : La commission de l'armée, après avoir entendu, au Palais-Bourbon, le ministre de la guerre, a décidé d'accepter intégralement les modifications votées par le Sénat, à la loi du recrutement. Le désir d'aboutir a triomphé de la résistance de la commission. La majorité républicaine devra se dégauger, les sectaires imposer silence à leurs passions anti-religieuses. Mais afin de ne point comparaître devant ses électeurs, sans avoir voté ce service de trois ans qu'on leur a tant promis, opportunistes et radicaux, en dépit des récriminations de leurs sectaires, voteront cette loi néfaste qui désorganisera notre armée française. Républicains et radicaux pourront donc se présenter devant les électeurs après avoir préparé et achevé cette double besogne : la ruine de nos finances et la ruine de nos forces militaires.

L'OPPRESSION

Le Sénat a terminé le discours du projet de loi sur les instituteurs. La majorité républicaine n'a pas voulu que le débat fût clos sans qu'elle eût donné une preuve nouvelle de l'esprit anti-libéral qui l'inspire. Un membre du centre gauche, M. Bardoux, avait déposé un amendement tendant à ce que les laïcisations d'écoles de filles ne puissent être désormais prononcées sans l'assentiment du Conseil municipal de la commune. Ce n'était pas sans doute réparer tout le mal fait ni empêcher le mal futur, mais enfin il y avait là une atténuation relative au-dessus même de la question d'enseignement, il y avait là le principe de la liberté qui devrait être laissée aux communes en cette matière comme en bien d'autres.

La majorité sénatoriale ne l'a pas voulu. Elle a affecté de se contenter d'une déclaration

fort vague du ministre promettant de n'appliquer la loi qu'avec mesure. Que faut-il entendre par cette expression ? M. Fallières s'est bien gardé de préciser. Nous croyons qu'il faut l'entendre ainsi : Jusqu'aux élections on laïcifiera fort peu et jamais contre le gré des conseils municipaux. Après, si on a la majorité, on ne gardera plus aucun tempérament. Il est vrai que cette majorité, on ne l'aura pas, mais ce n'est évidemment pas dans cette éventualité que le ministre a fait ses vagues promesses. Fort heureusement, nous sommes sûrs qu'à la fin de l'année, M. Fallières ne sera plus ministre, ni même député, et nous sommes convaincus, en tous cas, que les républicains ne seront plus en possession d'une majorité dont ils ne se servent que pour opprimer le pays et l'exaspérer par des mesures arbitraires.

INFORMATIONS

Les élections des conseils généraux sont fixées au 28 juillet.

Le second tour aura lieu le 4 août.

En ce qui concerne le renouvellement de la Chambre, rien n'est encore décidé.

ÉLECTIONS MUNICIPALES A DIJON  
SUCCÈS CONSERVATEUR

Dijon, 24 juin.

Le scrutin de ballottage pour la nomination de sept conseillers municipaux a eu lieu hier.

Tous les conservateurs sont élus avec plus de 200 voix de majorité.

Ce succès des conservateurs dans notre chef-lieu de département fait bien augurer du résultat des prochaines élections législatives dans le département de la Côte-d'Or.

L'ÉLECTION DE BRETEUIL

Le canton de Breteuil-sur-Iton (Eure) était jusqu'à présent un des plus inféodés à la République. L'opportuniste Papon, le seul candidat de gauche qui réussit dans l'Eure en 1885, y trônait en maître. M. le docteur Brière, conseiller d'arrondissement républicain, étant mort, on a procédé, dimanche dernier, à son remplacement. Par 1,431 voix, M. Pillard-Soullain, industriel, conservateur, a été élu ; le candidat républicain, M. Olivier, maire de Breteuil, n'a eu que 949 voix. Les opportunistes sont atterrés. Qu'adviendra-t-il en octobre prochain de leur député Papon s'il est ainsi battu dans son propre canton pour une élection de conseiller d'arrondissement ?

LE PROCÈS D'ANGOULÈME

Le tribunal correctionnel d'Angoulême a rendu hier son jugement dans le procès intenté à MM. Paul Déroulède, Laguerre et Laisant, après leur arrestation à Angoulême.

Voici le jugement :

M. Paul Déroulède est acquitté du chef de rébellion envers le commissaire central, mais condamné à 100 francs d'amende pour outrage. — M. Laisant, député, est acquitté — M. Laguerre est condamné à 100 francs d'amende pour menaces à un fonctionnaire.

La première dépêche apportant cette nou-

velle a consterné les ministériels. Unaniment, dans les couloirs de la Chambre, on a donné à ce jugement la portée d'une défaite pour la politique anti-libérale du gouvernement. Décidément, le gouvernement de la République a la main malheureuse. Tous ses actes lui retombent sur le nez. Malgré toutes les mesures prises, il n'a pu asservir encore toute la magistrature.

LA HAUTE COUR. — REMISE DES DOSSIERS.

La commission d'instruction de la Haute Cour s'est réunie samedi au grand complet.

A deux heures, M. Q. de Beaurepaire est arrivé et remise des dossiers lui a été faite.

M. Merlin, président, a fait passer successivement sous les yeux du procureur général les documents sur lesquels l'attention de ce magistrat méritait d'être plus particulièrement appelée.

A la fin de la séance, un procès-verbal a été rédigé constatant la remise officielle du dossier.

M. Q. de Beaurepaire a demandé aux Neuf dix jours pour rédiger et déposer ses réquisitions, ce qui repousserait au 15 août — vu les délais réglementaires — la convocation de la Haute Cour, à moins toutefois qu'une instruction supplémentaire ne soit ouverte par ordre du ministre.

Le prince Louis-Napoléon, qui remplit, au titre auxiliaire, les fonctions de capitaine de cavalerie dans l'armée italienne, vient d'obtenir, comme nous l'avions annoncé, un congé de quelques semaines, pour cause de maladie.

Le jeune prince, qui avait été atteint de fièvres assez graves, s'est arrêté au château de Moncalieri où il achève sa convalescence ; de là il se rendra à Prangins auprès de son père et probablement ensuite à Paris.

Tous les autres renseignements qui ont été donnés par la presse, notamment en ce qui concerne un projet de voyage à Bruxelles, sont, nous assure-t-on, de pure fantaisie.

On mande de Belfort :

« On annonce que le gouvernement allemand est dans l'intention de demander une indemnité au gouvernement français pour l'arrestation de l'espion typographe Lechner. »

« Voici les faits : Lechner, arrêté par les gendarmes du poste de La Chapelle-sous-Rougemont, petite localité frontrière sur la route de Lyon-Belfort-Colmar, fut fouillé séance tenante et trouvé porteur de plans de nos forts avancés dessinés au crayon et notes concernant la garnison de Belfort, le nombre de soldats, etc. Cet espion fut aussitôt amené par les gendarmes devant le procureur de la République de Belfort, qui les félicita de leur zèle. Interrogé, Lechner balbutia. Le procureur transmettait aussitôt au ministre les documents saisis et signait un ordre d'écrou. »

« Le gouvernement français, m'a-t-il été dit, n'a pas voulu donner suite à cette affaire. L'individu a été relaxé et reconduit à la frontière. Il devrait se féliciter d'en avoir été quitte avec trois jours de prévention. C'est la loi sur l'espionnage qu'on aurait dû lui appliquer. »

Une plainte a été portée par Lechner,

c'est certain ; nous verrons si le gouvernement allemand persistera dans son intention d'adresser une réclamation au gouvernement français. Le gouvernement français a de quoi répondre à la chancellerie allemande.

» J'ajouterai que l'ordre le plus rigoureux a été donné, il y a quelques mois, d'arrêter et de reconduire à la frontière les Allemands pseudo-Alsaciens et autres qui, sous prétexte d'excursions, rôdent incessamment autour de la place. »

## ÉTRANGER

**ALLEMAGNE ET SUISSE.** — La situation diplomatique que nous avons déjà signalée reste toujours aussi tendue entre l'Allemagne et la Suisse. Interpellé à ce sujet au Conseil fédéral, le chef du département des affaires étrangères M. Droz a répondu dans un langage élevé, dans des termes d'une correction irréprochable, mais son langage a bien démontré que la Suisse n'est ni effrayée ni disposée à se laisser dicter des ordres par la chancellerie de Berlin.

Parlant des mesures à prendre contre les fauteurs de désordres et faisant ainsi allusion à l'affaire Wohlgenuth, M. Droz a dit : « Ces mesures, nous n'avons à les discuter avec personne... Ce sont là des questions d'ordre intérieur dans lesquelles nous ne pouvons pas, État souverain, admettre aucune ingérence étrangère. »

Et plus loin, après avoir rappelé sur quels traités solennels repose la neutralité de la Suisse, M. Droz a ajouté avec une fière simplicité : « La neutralité de la Suisse repose aussi sur sa simple volonté. »

On ne saurait certes, sans injustice, désapprouver un tel langage. Il est conforme à ce qu'exigeait la dignité du peuple suisse et l'honneur de la confédération. Il n'en est pas moins vrai qu'il n'est pas pour atténuer la gravité de la situation. On devrait espérer que le cabinet de Berlin comprendra qu'il est allé beaucoup trop loin et qu'il est des limites qu'on ne doit jamais franchir dans les rapports internationaux. Nous n'avons malheureusement aucune garantie sérieuse qu'il en sera ainsi. Il y a là une question délicate et irritante dont la solution dépend surtout d'un homme politique que l'expérience nous a montré comme se croyant permis beaucoup de choses que les autres s'interdisent.

Berne, 23 juin.

Le gouvernement allemand fait acheter dans tous les cantons suisses et en Savoie tout le bétail vivant disponible. Des wagons entiers de bœufs partent dans toute la direction de Bâle. De son côté, le gouvernement italien achète des chevaux.

On dit que c'est sur le désir du grand-duc

de Bade que le passeport obligatoire n'a pas encore été établi à la frontière.

**ITALIE.** — L'opinion publique est très inquiète à Rome. On prétend que l'attitude agressive de l'Allemagne contre la Suisse provient de la découverte de relations existant entre Berne et Paris. On craint que l'Italie ne soit mêlée dans le différend malgré ses désirs et ses intérêts.

Il est probable que M. Crispi va être interpellé à ce sujet.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Les processions de la Fête-Dieu

A ANGERS

Dimanche, Angers est resté fidèle à ses vieilles traditions, et ses habitants ont tenu à se montrer dignes de la bonne renommée qui est une de leurs gloires en célébrant avec l'éclat accoutumé la Fête-Dieu.

Aussi, dès le matin, de tous les quartiers de la ville venaient se grouper sur le parvis de la Cathédrale les différentes associations qui devaient composer le cortège du Saint-Sacrement, et bientôt, favorisée par un temps splendide, une longue procession se déroulait à travers les rues pour se rendre au reposoir du Tertre Saint-Laurent.

Comme les années précédentes, marchaient en tête les pensionnats catholiques ; puis venaient les enfants des écoles des Frères, toujours très nombreux ; les Confréries et les Congrégations composées de personnes appartenant à toutes les classes de la société. N'oublions pas de citer les jeunes filles de la Confrérie de Notre-Dame-de-l'Usine, jeunes ouvrières des fabriques d'Angers, accompagnées des religieuses attachées aux diverses usines de la ville.

Signalons encore les nombreux Patronages, les Cercles catholiques, les Corporations ouvrières, les professeurs et les étudiants de l'Université, etc., etc., les Ordres religieux, le clergé des paroisses, le vénérable Chapitre et enfin M<sup>gr</sup> l'évêque d'Angers portant le Dieu de l'Eucharistie.

Tous les groupes de cette longue et belle procession se faisaient remarquer par leur bon ordre et le nombre des fidèles qui les composaient.

Les Corporations ouvrières surtout ont été admirées. Elles le méritaient bien d'ailleurs, car elles offraient un imposant spectacle, avec leurs superbes drapeaux et leurs magnifiques brancards surmontés de leurs insignes et des statues de leurs saints patrons.

Après les bannières des Cercles catholiques

et les membres du Comité venaient les jardiniers avec le brancard de saint Fiacre. Une gerbe où éclataient, dans un superbe épanouissement, les couleurs les plus brillantes et les plus variées, prouvait qu'ils étaient bien les jardiniers de la « ville des fleurs ». Ils étaient suivis par la corporation de la métallurgie (saint Eloi) ; les menuisiers (sainte Anne), les cordonniers (saint Crépin) ; les tailleurs (saint Homobon) ; les épiciers (saint Nicolas) ; les maçons et couvreurs (l'Ascension) ; et enfin par les industries textiles (Notre-Dame-de-l'Usine).

Les patrons et les ouvriers étaient plus nombreux encore cette année que l'année dernière, de nouveaux adhérents venant chaque jour grossir les rangs des premiers sociétaires.

Ce long défilé d'ouvriers était certainement le plus imposant de la procession. Certains sceptiques prétendent que la foi est morte dans le cœur de l'ouvrier : s'ils ont vu la procession de dimanche, ils doivent reconnaître que rien n'est plus faux.

La corporation des Industries textiles était particulièrement remarquable. Son brancard, entièrement composé de toiles, laines, ficelles et cordages, lui fait le plus grand honneur.

Plusieurs musiques ont prêté leur concours à la cérémonie et n'ont pas peu contribué à en relever l'éclat.

On, elle était vraiment belle et consolante, cette pieuse manifestation dans laquelle tous les âges et toutes les conditions étaient représentés : l'enfance par les charmants bébés qui ouvraient la marche ; la jeunesse par les pensionnats et les colléges ; le travail par les corporations ouvrières ; l'Église par les communautés et les différents ordres religieux ; la science par les professeurs et les étudiants de l'Université catholique.

Sur tout le parcours les rues étaient décorées avec autant de goût que de richesse, les fleurs effeuillées jonchaient le pavé.

Inutile de dire que la foule encombrait les trottoirs et occupait toutes les fenêtres depuis la place Saint-Maurice jusqu'au Tertre. On constatait partout le même respect et le même recueillement.

Il n'est point, en effet, de solennité plus populaire et en même temps plus grandiose que cette admirable fête du Sacre. Les villes et les bourgs qui sont privés de ces belles manifestations religieuses ne trouvent point dans d'autres réjouissances publiques une compensation sérieuse. Ainsi s'expliquent les milliers de pétitions que l'on renouvelle chaque année pour le rétablissement des processions.

### A SAINT-PIERRE-DES-CORPS PRÈS TOURS

Le minuscule potential, que l'aberration de quelques citoyens et le rabattage électoral pratiqué par les « notables du quartier » ont amené à la dignité de premier magistrat de la cité, n'a pas daigné répondre à la délégation

des pétitionnaires pour le rétablissement des processions : la population a protesté en quittant la ville et en se portant, suivant le quartier, soit à Saint-Pierre-des-Corps, soit à Lariche-extra.

Pendant que les rues de Tours donnaient l'idée d'un désert, celles des deux bourgs suburbains donnaient celle d'une fourmilière. Nous ne parlerons que de la solennité de la Fête-Dieu à Saint-Pierre-des-Corps (n'ayant pas vu celle de Sainte-Anne), et notre récit prouvera combien l'obstination du chef de l'administration municipale de Tours dénote autant de bêtise au moins que d'esprit de secte. L'un ne va d'ailleurs guère sans l'autre.

Le moment fixé pour la cérémonie était quatre heures et demie.

Rien de plus charmant que l'aspect des rues aux maisons simples, aux murs grisâtres, à moitié cachées par les branchages verts empruntés aux bois et jardins de l'endroit et couvertes de draperies blanches piquées de roses. Le cortège marche sur un sol jonché de verdure et de fleurs ; trois mille personnes au bas mot en font partie. Il se développe sur une longue ligne compacte mais sans désordre, dont l'une des extrémités est encore engagée dans les rues du bourg quand la tête arrive au reposoir élevé à l'emplacement habituel, sur le bord de la Loire.

Rien de plus joli que ce reposoir que tout le monde connaît et qui est devenu populaire autant à Tours qu'à Saint-Pierre-des-Corps. Une chapelle gothique en charpente rappelant par sa légèreté les plus gracieuses constructions du moyen âge, et dont les côtés et le fond disparaissent à moitié dans les masses de verdure.

Le dais arrive en bas du léger édifice. L'officiant, M. l'abbé Chantereau, monte à l'autel.

Le spectacle, à ce moment, est véritablement imposant. Le cortège est sur la rampe qui conduit à la Loire. Sur une longueur de près d'un kilomètre, les talus sont couverts d'une foule compacte et recueillie ; toutes les têtes sont découvertes.

Les strophes du *Tantum ergo* sont chantées par plus de cinq cents voix. Au moment de la bénédiction, on pouvait voir une grande partie de cette foule agenouillée, la tête inclinée vers la terre. Les tambours battent aux champs ; le soleil, magnifique, mais dont l'ardeur est tempérée par une brise rafraîchissante, répand ses rayons à flots sur cette scène grandiose et lui donne un incomparable éclat.

La procession reprend sa marche et se disloque de nouveau à l'entrée de la ville, et la foule s'écoule, sympathique, et comme heureuse d'avoir donné une publique adhésion à un solennel et public acte de foi.

Si le maire de Tours, si la franc-maçonnerie qui le mène et veut lui faire acquitter en nature la distinction qu'il doit au ministère Floquet, et

43 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE XII. — (Suite).

De temps à autre, la main de Broze séchait une larme qui roulait grosse et brûlante sur sa joue, et les heures s'écoulaient lentes et douloureuses. Les voitures passaient sous ses fenêtres avec un roulement continu et sonore. Les becs de gaz s'allumaient formant un cordon de flammes, et jetant leurs reflets dans l'obscurité de la bibliothèque. La tête inclinée sur sa poitrine, Broze ne songeait pas à demander une lampe. Puis le calme se fit dans Paris. La nuit l'enveloppa de ses ombres. Quelle nuit pour David ! quelle insomnie il connut là, brisé, désespéré, sa pauvre tête brûlante renversée sur le dossier du fauteuil ! L'une après l'autre, il entendait sonner toutes les heures. Tant d'émotions lui avaient donné la fièvre. Il sentait ses artères se soulever et palpiter. L'air lui manquait. La nuit s'était écoulée. Paris s'éveillait dans une aurore toute

fraîche et toute humide de rosée. Broze ouvrit sa fenêtre. Sa poitrine se dilata. Il s'avança sur le balcon, s'appuya sur la balustrade en fer ouvragé... Et, tout-à-coup, une sueur froide couvrit son front, ses mains se crispèrent. Il venait d'apercevoir son coupé tournant la rue... son coupé à lui, à son chiffre.

Broze appuya son front sur sa main.

— J'ai mal vu, bégayait-il ; j'ai mal vu... C'est un cauchemar... Je suis halluciné !

Mais il avait beau se répéter :

— « J'ai mal vu... Déjà m'aurait-elle abandonnée ?... Impossible », le calme ne pouvait renaitre. Aurait-il senti, au fond de son cœur, cette atroce souffrance, s'il avait été seulement le jouet de son imagination ? Son regard était perçant et le trompait rarement.

Maintenant il se hâtait vers l'appartement de sa femme. Lorsqu'il pénétra dans la chambre de Charmette, il la trouva vide, abandonnée. Le lit n'était pas défait. L'armoire à glace était ouverte, et dérangée de ses fines lingeries. Emportés aussi tous les bijoux ! Emportés tous les titres de rentes !

L'angoisse serrait David à la gorge. Tout son sang refluaît au cœur. Il lui semblait qu'il allait mourir... mourir de douleur, et soudain

il tressaillit : sur le guéridon, une large enveloppe portait cette suscription :

« A M. David Broze. »

En quelques secondes l'enveloppe fut ouverte et la lettre parcourue. Elle était écrite par Van Ritten d'une écriture bien moulée. En famille, sans doute, on avait réfléchi sur tous les mots pour qu'ils portassent et blessassent à coup sûr.

« Monsieur,

» Quand vous lirez cette lettre, nous serons loin d'ici. Je vous enlève ma fille, indigne que vous êtes de la conserver. Charmette vous a aimé jusqu'au jour où vous avez eu la lâcheté de lui reprocher vos bienfaits ; mais elle a l'âme haute et fière, et n'oublie jamais l'injure. Ah ! vous avez voulu lui arracher, de vive force, son légitime patrimoine. Apprenez, Monsieur, que je partage les justes griefs de mon enfant, et que je l'encouragerai dans sa résolution. Jamais Charmette Van Ritten, votre femme, ne retournera près d'un mari qui lui est devenu odieux, car il l'a maltraitée. Elle a des témoins. Entre elle et vous la justice prononcera.

» Stéphane Van Ritten. »

Broze voyait rouge en achevant ces lignes. En moins d'une seconde la lettre fut lacérée par ses mains convulsées. Il rêvait de bondir sur le Van Ritten, de le saisir à la gorge, de l'étouffer, de le briser.

— Et c'est lui, faisait-il, entre d'effroyables blasphèmes de colère, c'est lui le misérable, l'escroc, le failli... c'est lui qui m'accuse d'arracher de vive force un légitime patrimoine ! c'est lui !

Une fureur sauvage s'emparait du mari abandonné. Son amour était tué sans espoir de renaitre. Comme il plongeait maintenant dans l'âme de Charmette ! Cette femme n'avait donc jamais eu de trompeuses paroles, que des baisers de Judas ! Ce qu'elle aimait dans son mari, c'était la fortune... Et la fortune gaspillée... plus d'amour !

Le visage de Broze avait la pâleur d'un mort, son œil l'égarait d'un fou. Il s'était affaissé sur le divan, et, d'une voix déchirante, il répétait :

— Abandonné, parce que tu es un honnête homme ! abandonné parce que tu voulais la contraindre à racheter son honneur... Non, non, elle ne t'aimait pas. A ton cœur brûlant de tendresse elle a préféré son million, ses

que les services rendus à la secte n'ont pas encore suffisamment payé, si tous ces individus s'imaginent, par le ministère d'un arrêté odieux et ridicule, avoir étouffé l'esprit religieux dans la population, ils peuvent se convaincre, si quelqu'un d'eux a eu la curiosité d'aller à Saint-Pierre-des-Corps dimanche soir, qu'ils ont atteint un but diamétralement opposé.

Jamais, depuis bien longtemps, cet esprit ne s'était montré aussi vivace; jamais protestation plus énergique ne s'était produite contre l'oppression maçonnique.

La manifestation religieuse d'avant-hier est un soufflet brûlant appliqué sur la joue des oppresseurs et le présage de l'avènement d'une ère nouvelle de paix religieuse et de liberté.

Malgré notre regret d'entrer, dans un article de ce genre, dans des considérations que nous jugeons complètement étrangères à un pareil sujet, nous croyons cependant ne pas devoir passer sous silence le préjudice matériel causé à la ville de Tours par l'attitude de la municipalité.

#### TERRIBLE ACCIDENT A LARÇAY

Un accident épouvantable, qui plonge dans le deuil trois familles de Tours, est arrivé dimanche à Larçay, sur le Cher.

Trois jeune gens, demeurant chez leurs parents, Louis Largeau, rue Giraudeau, Henri Boutin, rue Briçonnet, dans la maison dite de Tristan l'Hermitte, Chevreau, demeurant rue des Amandiers, où son père occupe un établissement de maître menuisier, étaient allés à Larçay, faire une partie de canot.

Tous trois étaient inexpérimentés, et les eaux sont très hautes en ce moment. Il était périlleux pour eux de se livrer à une distraction de ce genre. Aussi, au bout de quelque temps, ils ne furent plus maîtres de leur embarcation qui alla s'échouer sur un banc de sable, près d'un endroit très profond, où il existe en tout temps un tourbillon fort dangereux.

L'éclusier qui vit la situation critique dans laquelle les trois jeunes gens se trouvaient, leur cria de ne point quitter cet endroit et d'attendre qu'il allât à leur aide, avec une barque. Mais ils n'écoutèrent pas ce conseil, dicté par la prudence et une connaissance complète de la rivière.

Après quelques efforts, ils renflouèrent par leur embarcation qui fut entraînée par le courant vers l'endroit dangereux. Là, elle chavira tout à coup et les malheureux jeunes gens disparurent.

L'éclusier avait été le témoin désespéré de cet accident qu'il avait prévu et contre lequel il était impuissant à lutter. Les secours arrivèrent et il dirigea les recherches, mais celles-ci demeurèrent infructueuses et nous n'avons pas appris, jusqu'à présent, qu'aucun des cadavres ait été retrouvé.

Les familles des victimes de cette catastrophe sont plongées dans la désolation.

#### ORAGES DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE

Jusqu'ici, notre contrée avait été privilégiée et n'avait guère eu à souffrir des orages; mais dimanche une tempête effroyable s'est abattue sur Oudon, Le Cellier et Champtoceaux.

Vers quatre heures, on entendit les premiers roulements du tonnerre; bientôt ils devinrent d'une violence extrême; les éclairs se succédaient sans interruption. La grêle se mit de la partie et tomba pendant une demi-heure, les grêlons étaient d'une grosseur extraordinaire. Après la grêle vint la pluie qui tomba jusqu'à 7 heures.

Les dégâts sont immenses et les habitants de ces communes sont désolés. Les blés sont couchés, l'herbe qui n'était pas fauchée est comme passée au rouleau, et les foins qui étaient restés dans les prés ont été entraînés dans la Loire; on les voyait flotter en gros tas sur la Loire emportés par le courant.

Les vignes ont été également ravagées par la grêle, et si la récolte n'est pas complètement perdue, elle est au moins fortement compromise.

A la suite de cet orage, la Loire s'est accrue considérablement et les grèves, que l'on voyait le matin, avaient disparu le soir.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS JUIN-OCTOBRE 1889

Pendant la durée de l'Exposition universelle, la Compagnie d'Orléans délivrera, à toute personne qui en fera la demande, des cartes d'abonnement trimestrielles pour Paris, comportant une réduction de 30 0/0 sur les prix prévus par son tarif spécial A, n° 3, pour les cartes d'abonnement de cette durée.

Toutefois, cette réduction ne portera que sur les cartes délivrées pour des parcours excédant 50 kilomètres.

#### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT Exposition universelle de 1889. — Fête nationale du 14 juillet. — Trains de plaisir pour Paris.

L'administration des chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1889, des trains de plaisir pour Paris seront mis en marche sur toutes les lignes de son réseau. Les prix des billets seront les mêmes que pour les trains de plaisir des 7 et 8 juin.

Les heures de départ et d'arrivée seront portées à la connaissance du public par des affiches spéciales.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 juin 1889.

La semaine débute en faiblesse. Nos rentes sont en réaction sensible sur samedi dernier: 3 0/0, 84.85; 4 1/2 0/0, 104.35.

Le Crédit Foncier se traite à 1,320. Les obligations à lots 1879, 1880 et 1885 sont à des cours bien tentants pour l'épargne.

La Société Générale s'arrête à 452.30. On négocie la Banque d'Escompte de 516 à 518.75.

L'action de la Banque de Paris et des Pays-Bas vaut 755. Les obligations argentines 3 0/0 sont à 455. Les obligations des chemins de la province de Santa-Fé constituent au cours actuel de 420.50 un placement fort avantageux.

Les Dépôts et Comptes courants font 595.

Le Crédit Lyonnais est à 670. La Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France possède à titre définitif un réseau de 250 kilomètres, situé partie dans le Var, partie dans la Côte-d'Or et de 230 kilomètres dans le Var, les Basses-Alpes et les Alpes-Maritimes. Ces 230 derniers kilomètres ne vont pas tarder à faire l'objet d'une concession définitive. C'est en prévision de la double tâche qui va lui incomber que la Compagnie met par l'entremise de la Société Générale, du Crédit Industriel et de la Société Marseillaise de Crédit 20,000 actions nouvelles au prix de 500 francs, dotées de la double garantie de l'Etat et des Départements.

Le Panama cote 56. INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La circulaire de MM. Blondel et Garnie qui est envoyée à tous nos lecteurs sur demande adressée rue Ménars à Paris, traite dans son numéro du 20 juin: La Baisse et ses raisons — Les acheteurs de Rentes russes — La Privilégiée d'Egypte — Valeurs Brésiliennes et Argentines — Les foncières 1883 et 1885 — Nord de l'Espagne — Xérés Lanteira — La Compagnie Cail, etc.

#### Plus de goût au travail!

Gorges (Loire-Inférieure), le 11 février 1889. — Je souffrais depuis longtemps de coliques et de maux d'estomac; je n'avais plus de goût au travail et point d'appétit; quand je mangeais je vomissais. Dès le second jour où j'ai pris vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, j'ai été mieux, et aujourd'hui je suis complètement guéri. (Sig. lég.) RICHARD.

#### LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 22 Juin:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Courrier de l'Exposition, par G. Lenôtre. — Nos gravures: la princesse Alexandra de Grèce et le grand-duc Paul de Russie; le métropolitain Michel; la catastrophe de Conemaugh; la cérémonie de la barrette à l'Élysée; Mort de Guillaume le Conquérant; la fête fédérale de gymnastique à Vincennes; le nouveau jardin des Tuileries; l'assassin Hoyos. — Chronique des beaux-arts, par Olivier Merson. — Un Coquin d'oncle, nouvelle, par Ch. Legrand. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique du sport. — Echechs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus. GRAVURES: Exposition universelle: le pavillon du Brésil au Champ-de-Mars; beaux-arts: la Mort de Guillaume le Conquérant. — Le grand-duc Paul de Russie. — La princesse Alexandra de Grèce. — Vasistas, le vainqueur du Grand Prix de Paris. — Le métropolitain Michel; Entrée à Belgrade du métropolitain Michel. — Archimandrite Théodose. — Débarquement de Nikola Pachitch. — Nikola Pachitch. — La catastrophe de Conemaugh (Pennsylvanie). — Paris: Les cérémonies officielles de la remise de la barrette aux nouveaux cardinaux par M.

le président Carnot. — Vincennes: La fête fédérale de gymnastique. — Le plan du nouveau jardin des Tuileries. Le condamné Hoyos. — Echechs, par S. Rosenthal. — Rébus. ABONNEMENTS: Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

#### ÉPICE VIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEU, Successeur

Baisse de prix sur les liqueurs de marque.

Absinthe Pernod de Couvet, 4 fr. le litre; Vermouth Noilly-Prat, 1 fr. 60 le litre; Guignolet Cointreau, 2 fr. 75 le litre; Byrrh Violet au vin de Malaga, 2 fr. 50 le litre; Rhum de la maison Alvarez de Kingston, 2 fr. le litre; Eau-de-vie de Marmande, très bonne qualité, 1 fr. 50 le litre; Eau-de-vie vieille d'Armagnac, 2 fr. le litre. Tous nos liquides sont vendus verre compris.

#### CIE DES CHEMINS DE FER DU SUD DE LA FRANCE

ANONYME AU CAPITAL DE 10 MILLIONS

Double par l'émission de 20,000 Actions de 500 francs

ON PAIE: à la souscription... 50 fr. à la répartition... 75 — } 250 fr. du 1<sup>er</sup> au 5 août 1889 125 —

Les autres appels seront annoncés deux mois à l'avance. Titres au porteur après libération de moitié. On a droit à 5 0/0 sur les versements successifs et cet intérêt sera payable les 1<sup>er</sup> janv. et 1<sup>er</sup> juillet

Intérêts à 5 0/0 garantis par l'Etat et les Départements (suivant conventions et lois énoncées au prospectus).

On souscrit: Jeudi 27 Juin

et, dès à présent, par correspondance:

A PARIS: à la Société Marseillaise, 50, Chaussée-d'Antin; au Crédit Industriel, 72, rue de la Victoire; à la Société Générale, 54, rue de Provence.

A MARSEILLE: à la Société Marseillaise, 63, rue Paradis.

A BRUXELLES: Banque de Bruxelles.

Les actions seront cotées aux Bourses de Paris et de Marseille.

#### TOUT PECHER

avec le Pêcheur Malaga, succès toujours assuré à la pêche au filet, à la ligne, etc. Ce précieux produit, rapporté de Madagascar par le Capitaine Charpi, attire d'une façon surprenante toutes espèces de poissons; les réunissent en groupes et leur fait perdre toute défiance, le pêche vient très facile. Essayez-en une boîte à 1 fr. ou deux boîtes à 2 fr. avant de les acheter. Entrée, 33, rue de Valenciennes, Paris. En vente chez M. d'Art de Pêche, aux Anvers, 10, rue de Valenciennes; à Angers, MM. Achille, 10, quai National; Caen, 28, r. de la République; Pichon, 48, r. Plantagenet; Saumur, Clément, 11, r. Hôtel-de-Ville; Cholet, Contreau, 19, r. St-Pierre; Montreuil-Bellay, Louet, fab. d'art de pêche.

#### Los Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

#### Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

#### VIENT DE PARAÎTRE

Le Fascicule n° 3

DU

#### FIGARO-SALON

PAR ALBERT WOLFF.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

joyaux... Ingrate et misérable femme!

La colère montait toujours. Il repassait toute sa vie. Il voyait juste maintenant et comprenait toutes les hypocrisies. Son œil était sec, et sa voix amère.

— Abandonné! abandonné! reprenait-il, et pour que tu n'en doutes pas, regarde, malheureux, regarde.

Ses yeux se portaient sur la lettre lacérée, gisant à terre.

— Regarde, malheureux, regarde!

Et soudain, comme pris de folie, il se mit à marcher en furieux à l'entour de la chambre.

Devant la console, son œil étincelant s'arrêta sur un cadre de peluche au milieu duquel rayonnait le visage de Charmette. Un instant David regarda les yeux d'azur, les lèvres au fin sourire, le front frangé de frisons d'or...

Allait-il s'attendrir? Un peu de l'ancien amour allait-il renaître?... Non, non, jamais... C'était fini... Elle l'avait bien dit: ils seraient séparés, séparés jusqu'à la mort!

Avec une indicible amertume il contemplait la radiieuse image: puis ses yeux s'injectèrent; de nouveau il vit rouge. Le frère portait se tordit dans sa main crispée, et, brutalement, il le jeta à terre, et l'écrasa du pied.

C'était fini! fini à jamais. Pour lui, il n'y aurait plus rien au monde que l'abandon, le désespoir, la vie brisée. Non, non, plus jamais d'amour, car l'amour est tué là où a passé le mépris.

#### CHAPITRE XIII

L'hiver était venu. Il faisait froid, le ciel était gris de nuages, le vent du nord gémissait sourdement; et David, assis devant l'âtre, réfléchissait à sa vie brisée. Il ne demandait plus rien à l'existence; rien qu'un peu de calme, de paix et de silence. Il éprouvait un besoin de solitude farouche. A quoi bon raconter à autrui nos douleurs? Nos angoisses et nos joies ne se heurtent-elles pas toujours à l'indifférence? Non, il ne demandait rien, et il ne s'intéressait plus à rien. Quel sentiment saurait encore troubler l'être qui est possédé par la désespérance? A peine la ruine d'un monde saurait-elle l'émouvoir.

De longs mois s'étaient écoulés depuis le lâche abandon de Charmette, et David ayant pris le bruyant Paris en horreur, redoutant par-dessus tout la rencontre des mondains et des élégants, connus autrefois dans le brillant hôtel de la rue Saint-Honoré, alors que, cha-

que soir, les salons s'ouvraient pour les luxueuses réceptions, David était venu chercher asile dans cette paisible maison de la rue de Fleurus, abri des luttes et des rêves de sa jeunesse.

Un modeste appartement au quatrième étage se trouvait libre. Il signa un bail de cinq années et s'y établit. Frantz Liéber habitait toujours au-dessus de lui; mais leurs relations s'étaient à peine renouvelées. L'illustre maestro sentait combien, aux jours heureux, il avait été oublieux et ingrat, et il n'osait plus monter chez le vieil ami; et le vieil ami, respectant cette sombre douleur, n'osait venir la troubler.

En cette soirée de novembre, où le vent du nord soufflait avec des plaintes sinistres, le pauvre artiste était donc bien seul, rêvant à ce passé qu'il eût voulu anéantir, et qui, sans cesse, soulevait la pierre sous laquelle il essayait en vain de le sceller. Oui, sans cesse, le passé ressuscitait; mais dans cette coupe d'enivrante liqueur, qui avait séduit sa jeunesse, il ne restait plus que la lie. Toute la liqueur s'était répandue à terre. Son ancienne passion lui faisait l'effet de ce mirage que le voyageur s'efforce d'atteindre au prix de fatigues

inouïes... puis, lorsque le voyageur approche, le mirage s'évanouit comme une fumée, et finalement que reste-t-il? Le néant!

Non, hélas! pas le néant, car si l'amour était tué dans l'âme du malheureux Broze, sur cette poussière de mort, un autre sentiment avait germé. Lorsque David regardait en lui-même, il y voyait un spectre: la haine.

Là, dans la nuit de novembre, avec le vent du nord qui gémissait sourdement, David, l'air sombre, le visage creusé et pâle, sans une étincelle dans ses yeux mornes, songeait aux terribles journées qui avaient suivi son retour. Il avait dû subir toutes les hontes d'un retentissant procès. Il avait été calomnié, mal jugé. On l'avait accusé d'avoir lâchement brutalisé une femme, et la séparation avait été prononcée... séparation de corps... séparation de biens... et de plus l'enfant laissée à sa mère ainsi que le comporte la loi.

(A suivre.)

Un gommeux à Trois-Ixes:

— Je crois que je vais dire une bêtise.

— Toujours des circonlocutions, répond X... Dites donc tout simplement que vous allez parler.

**Tribunal de commerce de Saumur**

**FAILLITE DUPUY-MARCADEUX.**

Par jugement, en date du 24 juin 1889, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Dupuy-Marcadeux, commerçant à Doué-la-Fontaine.

L'ouverture de ladite faillite a été fixée provisoirement au 26 avril 1889, date de l'assignation.

M. S. Milon a été nommé juge-commissaire et M. L. Proust, syndic provisoire de cette faillite.

Pour extrait,  
(563) Le Greffier, COLLIN.

**Tribunal de commerce de Saumur**

**FAILLITE VERGNOL.**

Les créanciers de la faillite du sieur Vergnol, Jean, marchand mercier, à la Salle de Montreuil-Bellay, sont invités à remettre au syndic de la faillite, M. Doussain, expert comptable à Saumur, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indiquant les sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment les déposer au greffe du Tribunal de commerce contre récépissé. La vérification des créances commencera le mercredi 17 juillet 1889, à 10 heures du matin, en présence de M. Baugé, juge-commissaire, dans la salle des faillites du Tribunal de commerce de Saumur.

Pour extrait,  
(564) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M<sup>e</sup> LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

**DEMANDE**

**En séparation de biens.**

D'un exploit du ministère de M<sup>e</sup> MARCOMBRE, huissier à Saumur, en date du vingt-un juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré,

Il appert :

Que M<sup>me</sup> Jeanne Bertrand, épouse sans profession, de M. Pierre-Théophile Berthelot, propriétaire, avec lequel elle demeure à Parnay, a formé contre son mari sa demande en séparation de biens,

Et que M<sup>e</sup> ALBERT, avoué, a été constitué par la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait, certifié conforme par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

(565) L. ALBERT.

**MAISON A VENDRE**

Composée de 4 chambres à feu  
AVEC GRAND VERGER

Située sur les bords de la Vienne, route de Saumur à Chinon, commune de Saint-Germain-sur-Vienne.

S'adresser à M. VERRONNEAU-COUTARD, domicilié dans ladite commune. (395)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean

**PETIT APPARTEMENT**

SUR LA COUR,  
Place de la Bilange, 23,  
hôtel Blancler.

Étude de M<sup>e</sup> CORMERY, notaire à Baugé (Maine-et-Loire).

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION

Par le ministère dudit M<sup>e</sup> CORMERY, à la Mairie de la commune d'Echemiré, près Baugé, le DIMANCHE 28 JUILLET 1889, à deux heures de l'après-midi,

**La belle petite Propriété**

DU

**BAS-MINCÉ**

Située commune d'Echemiré,  
COMPOSÉE :

1<sup>o</sup> De la ferme de Bas-Mincé, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, jardin, terres labourables, prés, taillis, pâtures et pièce d'eau; ferme contenant environ dix-neuf hectares quatre-vingt-six ares vingt centiares . . . . . 19 h. 86 a. 20 c.

2<sup>o</sup> Et de l'ancienne petite closerie de la Basse-Gagnerie, consistant en bâtiments, cours, issues et terre labourable, closerie contenant environ . . . . . 3 h. 20 a. 20 c.

Contenance totale. 22 h. 06 a. 20 c.

Cette propriété borde la route d'Echemiré à Cheviré-le-Rouge et est exclusivement composée de terre de culture très facile.

Elle offre l'agrément de la pêche et de la chasse.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser :

A M. Alexandre CARRET, demeurant au bourg de la commune de Varrains, près Saumur, propriétaire de la moitié des immeubles à vendre:

Aux représentants de M. et M<sup>me</sup> PASQUIER-HARDOUN, décédés dite commune de Varrains, c'est-à-dire, notamment :

M. Pierre PASQUIER, propriétaire à Beaulieu, commune de Saumur; M. Augustin PASQUIER; M. GONDIN-PASQUIER; M. Félix et Alexandre HARDOUN, tous propriétaires à Varrains;

Ou à M<sup>e</sup> CORMERY, notaire à Baugé. (343)

**A LOUER**  
POUR LA SAINT-JEAN 1890

**Grande Maison**

Rue de la Petite-Bilange, occupée par M. CHAUSSEPIED.

S'adresser à M. GAGNEUX, à Presles. (329)

**A Louer présentement**

**REZ-DE-CHAUSSÉE**

Occupé actuellement par la Banque de France.

**A Louer présentement**

**MAISON**

Fraîchement réparée

Rue de l'Hôtel-Dieu, 27, composée de 16 pièces et servitudes, cour, parterres.

S'adresser à côté, au n<sup>o</sup> 29.

**A LOUER DE SUITE**

**MAISON AVEC MAGASIN**

A SAUMUR, RUE DU Puits-NEUF.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

**UN PAON & UNE PAONNE**

S'adresser au bureau du journal.

**A CEDER**

**GRAND CAFÉ DE L'UNION**

A Saumur, rue de la Comédie.

**A VENDRE**

**150 STÈRES d'excellentes Souches de chêne.**

S'adresser à M<sup>e</sup> HERBAULT, notaire à Saint-Léger-de-Montbrillais (Vienne).

**GUÉRISON CERTAINE et RADICALE**  
DE TOUTES LES  
Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS,  
Psoriasis, Acné, etc.;  
des PLAIES et  
ULCÈRES VARIQUEUX  
considérés comme incurables  
par les Princes de la Science  
Le traitement ne dérange  
rien de vos occupations; il est à  
la portée des petites bourses.  
S'adresser à M. LENOIRMAND,  
Médecin Spécialiste  
(1, rue St-Louis, à MELUN S.-et-M.)  
CONSULTATIONS GRATUITES  
par Correspondance

**PHARMACIE CLOSIER**

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n<sup>o</sup> 19, en face la Caisse d'Épargne.

**A VENDRE**

**ROGNURES DE PAPIER**

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

**MAISON DE MODES**

M<sup>me</sup> PORTRAIT, 7, place du Marché-Noir, demande une bonne apprêteuse.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

**VOYAGES INTERNATIONAUX**

Exposition Universelle 1889.

**SÉJOUR FACULTATIF à PARIS**

1<sup>re</sup> classe . . . . . 25 fr. } par jour

2<sup>e</sup> classe . . . . . 20 fr. }

LOGEMENT et NOURRITURE COMPRIS.

Pour renseignements et Bons de séjour, s'adresser: 6, rue du Temple, Saumur.

**LE JARDIN**

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis de CHERVILLE, de M. Ch. de FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,  
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

**PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>**

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,  
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.  
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

**LEON FRESCO**

**CHIRURGIEN-DENTISTE**

68, Quai de Limoges

**SAUMUR**

Prix Modérés

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**

**HENRI EICHE**

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

**LA REVUE DES JOURNAUX ET DES LIVRES**

Publie en ce moment l'IMMORTEL, par Alphonse DAUDET.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la **Revue des Journaux et des Livres**, qui est dans sa 5<sup>e</sup> année: c'est la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine: **Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualité, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux-devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc.** Des gravures d'actualité viennent reproduire le portrait de l'homme du jour, ou donner l'idée de l'événement le plus récent. La **Revue des Journaux** publie actuellement, comme feuilletons, **PETITE MARTE**, par Elie Flourés, et **l'IMMORTEL**, par Alphonse Daudet, le plus grand succès de l'année.

La **Revue des Journaux et des Livres** donne en primes gratuites, aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50; pour six mois, un volume de 2 fr., et enfin, pour trois mois, un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris.

La collection des quatre premières années de la **Revue des Journaux** contient plus de mille Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts; c'est, en un mot, un **résumé de la production intellectuelle des quatre dernières années**. Elle contient, en outre, des romans complets d'Alphonse DAUDET, d'Henri ROCHFORD, de MARTIAL-MOULIN, d'Octave FEUILLET, de Ludovic HALÉVY, etc., etc. Chaque volume, solidement relié en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs.

Abonnement: départements, trois mois, 4 fr.; six mois, 7 fr.; un an, 12 fr.; étranger: trois mois, 4 fr. 50; six mois, 8 fr.; un an, 14 fr. On s'abonne, sans frais, dans les bureaux de poste français et étrangers.

La **Revue des Journaux** est en vente chez tous les libraires, les marchands de journaux et dans les gares (20 centimes).

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUIN**

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		NORD		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	84 85	Banque de France	4000	Orléans	1765	Oblig. fonce-1877 3 0/0 r. à 400	376	Obligations	
3 0/0 amortissable	87 50	Banque d'Escompte	515	Ouest	1340	comm. 1879 3 0/0 r. à 500	460	Compagnie parisienne du Gaz	524 50
4 1/2 1883	104 30	Comptoir d'Escompte	408 75	Compagnie parisienne du Gaz	1325	fonce. 1880 3 0/0 r. à 500	467	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	345
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1330	Transatlantique	605	comm. 1883 3 0/0 r. à 500	392	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000	57
Oblig. 1855-60 3 0/0	531 75	Crédit Industriel et Commercial	590	Canal de Panama	56 50	fonce. 1885 3 0/0 r. à 500	457 50	6 0/0 2 <sup>e</sup> série	140
— 1865 4 0/0	526 50	Crédit Lyonnais	677 50	Suez	2365	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		obligations à lots	140
— 1869 3 0/0	417	Crédit Mobilier	445	Autrichien 4 0/0 or.	92	Est 3 0/0 anc. r. à 500	401	Suez 5 0/0 remboursable à 500	591
— 1871 3 0/0	408 75	Dépôts et Comptes courants	597 50	Dettes d'Égypte 6 0/0	459 75	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	416	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	521 50	Société Générale	455	Extérieur 4 0/0	77	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	420	Emprunt russe 1862 5 0/0	101 70
— 1876 4 0/0	520	Est	801 25	Hongrie 4 0/0 or.	87 50	Nord 3 0/0 r. à 500	427	— 1870 5 0/0	102 25
— 1886 3 0/0	400	Paris-Lyon-Méditerranée	1332 50	Italie 5 0/0	96 60	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	421 75	— 1884 5 0/0	100 60
Bons de liquidation	523	Midi	1210	Portugal 4 1/2 1888	497 50	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	417	— 1889 4 0/0	